



I R e S P

Institut pour la Recherche
en Santé Publique



cnsa
Caisse nationale de
solidarité pour l'autonomie

Programme de soutien à la recherche « Autonomie : personnes âgées, personnes en situation de handicap à tous les âges de la vie, proches et professionnels » 2024

Appel à projets de recherche thématique « Troubles du spectre de l'autisme, troubles du neurodéveloppement et sciences humaines et sociales » (TSA, TND et SHS)

Session 2

Jeudi 14 décembre 2023

Table des matières

1. Calendrier et contact	3
2. Contexte de l'appel à projets	3
a. Présentation de la CNSA.....	3
b. Présentation de l'IReSP	4
c. Présentation du programme « Autonomie ».....	4
3. Champ du financement de l'appel.....	5
a. Champ thématique	5
b. Axes thématiques	6
AXE 1 : LES REPÉRAGES ET DIAGNOSTICS DES PERSONNES ATTEINTES DE TSA ET AUTRES TND	6
AXE 2 : LES ACCOMPAGNEMENTS ET PARCOURS DES PERSONNES ATTEINTES DE TSA, AUTRES TND ET DE LEURS AIDANTS	7
Les établissements et services médico-sociaux et les dispositifs « inclusifs ».....	7
Les proches, les pairs et les professionnels.....	7
Information, formation, accès aux droits et aux parcours des personnes concernées et de leurs aidants	8
Approches des parcours et des accompagnements par TND.....	8
L'accompagnement des personnes atteintes d'un trouble du déficit de l'attention, avec ou sans hyperactivité (TDAH), et autres TND en prison	8
Les innovations liées aux technologies destinées aux personnes TSA, TDI, TDAH ou Dys	8
AXE 3 : LA CONNAISSANCE DE LA VIE QUOTIDIENNE ET DES TRAJECTOIRES DE VIE DES PERSONNES ATTEINTES DE TSA, AUTRES TND ET DE LEURS PROCHES	9
AXE 4 : LES POLITIQUES PUBLIQUES ET L'INCLUSION DES PERSONNES ATTEINTES DE TSA ET AUTRES TND.....	9
c. Champs disciplinaires.....	9
d. Recherche participative	10
e. Critères d'exclusion	11
4. Processus de sélection des projets	11
a. Un processus de sélection en quatre étapes	11
b. L'avis en opportunité de la CNSA.....	11
5. Modalités de soutien.....	12
a. Soutien au montage de projets.....	12
b. Soutien à des projets de recherche.....	12
c. Durée, subvention maximale accordée au projet et équipes	13
6. Documentation et plateforme de soumission	13
a. Autres documents à consulter	13
b. Plateforme de soumission	13

1. Calendrier et contact



Pour plus d'information sur le webinaire d'information, [voir ci-dessous](#).

Pour toutes demandes, vous pouvez utiliser l'adresse mail suivante : autonomie.iresp@inserm.fr

2. Contexte de l'appel à projets

a. Présentation de la CNSA

Créée en 2004, la [Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie \(CNSA\)](#) est un établissement public administratif national historiquement chargé de contribuer au financement et au pilotage de la politique de soutien à l'autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap. La création, par la loi du 7 août 2020 relative à la dette sociale et à l'autonomie, d'une cinquième branche de sécurité sociale consacrée à l'autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap marque une nouvelle étape pour la CNSA en tant que gestionnaire de la Branche Autonomie.

La CNSA contribue depuis sa création au développement et à la structuration du champ de la recherche sur l'autonomie, à des fins d'analyse et d'appui au pilotage de l'évolution de l'offre médico-sociale, de l'adaptation des réponses aux besoins des personnes et de l'accès aux droits. La mission de soutien à la recherche de la CNSA, inscrite dans le Code de la sécurité sociale, est de « *de contribuer à la recherche et à l'innovation dans le champ du soutien à l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées* » (art. L. 223-5).

La CNSA copilote et finance des programmes de soutien à la recherche sur l'autonomie en tant que partenaire et membre du Groupement d'Intérêt Scientifique « Institut pour la Recherche en Santé Publique » depuis 2007.

b. Présentation de l'IReSP

[L'Institut pour la Recherche en Santé Publique \(IReSP\)](#) est un Groupement d'Intérêt Scientifique (GIS) dont l'objectif principal est de développer, structurer et promouvoir la recherche en santé publique. En articulation avec les différents acteurs qui interviennent dans ce champ et en lien avec les besoins de connaissances de ses membres, plus largement, des personnes concernées et de la société dans son ensemble, son objectif est de renforcer les interventions et politiques visant à l'amélioration de l'état de santé et de bien-être de la population.

Les actions de l'IReSP s'articulent autour de grandes thématiques, dont l'autonomie. Conduit en partenariat avec la CNSA, le programme de soutien à la recherche « Autonomie : personnes âgées, personnes en situation de handicap à tous les âges de la vie, proches et professionnels » associe des activités de financement de la recherche, d'animation de la communauté de recherche et de diffusion des résultats des recherches vers les parties prenantes de ce champ.

c. Présentation du programme « Autonomie »

Depuis 2011, la CNSA et l'IReSP ont permis le financement de 176 projets grâce au présent programme de soutien à la recherche dans le champ de l'autonomie (précédemment intitulé « Autonomie : personnes âgées et personnes en situation de handicap », auparavant « Handicap et perte d'autonomie »)¹.

Le programme de soutien à la recherche : « Autonomie : personnes âgées, personnes en situation de handicap à tous les âges de la vie, proches et professionnels » 2024 comprend 3 appels à projets de recherche et 2 dispositifs de soutien comme suit :

- l'appel à projets de recherche « **Analyse des politiques de l'autonomie, de l'offre médico-sociale et des besoins des publics (APA OB)** » (session 2) ;
- l'appel à projets de recherche thématique « **Troubles du spectre de l'autisme, troubles du neurodéveloppement et Sciences humaines et sociales (TSA, TND et SHS)** » (session 2)² ;
- l'appel à projets de recherche dit « **Blanc** » (session 15) ;
- le dispositif « **Soutien aux communautés mixtes de recherche (SCMR)** » (session 5) ;
- le dispositif pour les doctorants « **Financement de contrats doctoraux et de quatrièmes années de thèse** » (session 2).

Le pilotage de ce programme est assuré conjointement par la CNSA et l'IReSP. Son financement est assumé par la CNSA. La mise en œuvre et la gestion des appels sont assurées par l'IReSP, de manière à garantir l'indépendance du processus d'évaluation des projets.

¹ Les listes complètes des lauréats des différentes sessions des AAP sont disponibles sur le [site internet de l'IReSP](#).

² Cet appel à projet est construit en fonction des futures orientations de la stratégie nationale, il fait suite à l'appel à projets « [Autisme et sciences humaines et sociales](#) » (Session 3).

Participer au webinaire d'information

Le jeudi 11 janvier 2024 de 14h00 à 15h30

La présentation et les échanges sur les appels à projets de recherche et les dispositifs de soutien du programme « **Autonomie : personnes âgées, personnes en situation de handicap à tous les âges de la vie, proches et professionnels** » se tiendront le **jeudi 11 janvier 2024 de 14h00 à 15h30**.

Pour vous inscrire, nous vous invitons à consulter la page internet dédiée à cet événement : « [Webinaire d'information appels à projets et modalités de soutien doctoral](#) ».

Un **replay** de l'évènement sera mis en ligne.

3. Champ du financement de l'appel

a. Champ thématique

La CNSA et l'IReSP soutiennent une démarche générale de développement de la recherche en sciences humaines et sociale (SHS) sur les troubles du spectre de l'autisme (TSA)³ et, plus largement, les troubles du neurodéveloppement (TND).

Entre 2018 et 2022, une première « [Stratégie nationale pour l'Autisme au sein des troubles du neurodéveloppement](#) » a été mis en place. En lien avec les orientations de cette stratégie, trois éditions de l'appel à recherche thématique « Autisme et SHS » (2020, 2021, 2022) ont permis de financer cinq projets.

Lors du [Comité interministériel du handicap du 6 octobre 2022](#), la Première ministre a annoncé l'élaboration d'une nouvelle stratégie nationale. Celle-ci a été rendue publique le 14 novembre 2023 et s'intitule « [Stratégie nationale 2023-2027 pour les troubles du neurodéveloppement : autisme, dys, TDAH, TDI](#) ».

Le présent appel à projets thématique s'inscrit dans le cadre de l'extension de la stratégie nationale à l'ensemble des TND. Il a pour périmètre le territoire français ou peut intégrer, dans une approche comparative, d'autres territoires ou contextes nationaux.

Pour rappel, les TND débutent durant la période du développement et regroupent :

- les **troubles du spectre de l'autisme (TSA)**, incluant des troubles du développement de la communication et des interactions sociales ;
- les troubles spécifiques du langage, des praxies, de l'attention et des apprentissages (TSLA), communément appelés **troubles « Dys »** en France (dyslexie, dyspraxie, dysphasie, dyscalculie, dysorthographe) ;
- les **troubles du déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDAH)** ;
- les **troubles du développement intellectuel (TDI)** ;
- les **troubles neurodéveloppementaux moteurs**, incluant le trouble développemental de la coordination, les mouvements stéréotypés, le syndrome de Gilles de la Tourette ;
- les **autres TND**, spécifiés (par exemple TND associé à une exposition prénatale à l'alcool), ou non.

³ En 2021, un [livret sur les recherches financées dans le cadre des appels à projets « Autisme » entre 2014 et 2017](#) est paru sur le site internet de l'IReSP.

b. Axes thématiques

L'appel à projet « Troubles du spectre de l'autisme, troubles du neurodéveloppement et Sciences humaines et sociales (TSA, TND et SHS) » se structure autour de **4 axes constituant des pistes de recherches prioritaires pour l'action publique, en particulier pour la CNSA, sans être exclusifs** :

- **Axe 1** : Les repérages et diagnostics des personnes atteintes de TSA et autres TND.
- **Axe 2** : Les accompagnements des personnes atteintes de TSA, autres TND et de leurs aidants.
- **Axe 3** : La connaissance de la vie quotidienne et des parcours de vie des personnes atteintes de TSA, autres TND et de leurs proches.
- **Axe 4** : Les politiques publiques et l'inclusion des personnes atteintes de TSA et autres TND.

D'autres travaux entrant dans le champ thématique de cet appel sont aussi éligibles. Les projets transversaux à plusieurs axes sont aussi les bienvenus. Transversalement à ces 4 axes, et concernant toutes les disciplines SHS, seront appréciés les projets :

- prenant en compte les personnes atteintes de TSA et autres TND **à tous les âges de la vie** ;
- analysant les **politiques publiques**, notamment : leur efficacité et leurs impacts (recherche évaluative) ; sous l'angle des **stratégies nationales**, en les comparant dans le temps ou par comparaison internationale ; sous l'angle de leur territorialisation (à différentes échelles locales dont le département) ;
- éclairant la compréhension des **besoins** des personnes concernées (selon les acteurs, les professionnels, les pays, dans le temps, etc.) ;
- s'intéressant aux interventions et à la **coordination** des professionnels et plus largement à **l'étude des organisations** ;
- s'attachant à questionner **l'inclusion** des personnes concernées et de leurs proches que ce soit dans les domaines par exemple de l'emploi et du travail ou de l'insertion professionnelle, l'habitat, l'accès aux soins, la vie sociale et politique, etc.

AXE 1 : LES REPÉRAGES ET DIAGNOSTICS DES PERSONNES ATTEINTES DE TSA ET AUTRES TND

Un premier axe porte sur les recherches qui s'intéressent aux repérages et aux diagnostics des TSA et autres TND (Dys, TDAH, TDI, etc.). L'amélioration des repérages et diagnostics était un défi déjà identifié dans la « [Stratégie nationale pour l'Autisme au sein des troubles du neurodéveloppement](#) » (Secrétariat d'État chargé des personnes handicapées, 2018) et est renouvelé dans la stratégie 2023-2027 dans son engagement 3 « avancer l'âge du repérage et des diagnostics et intensifier les interventions précoces » (p. 18).

D'abord, il peut s'agir d'analyser les outils diagnostics, de suivi et d'évaluation des TSA et autres TND qui sont promus et utilisés par les professionnels.

Les lieux de diagnostic pourront faire l'objet d'enquête. En ce sens, les Centres experts (Centres Ressources Autisme, Centre de référence des troubles du langage et des apprentissages, centre expert TDAH, etc.), les plateformes de coordination et d'orientation (PCO) pour suspicion du trouble du neurodéveloppement chez les enfants, les établissements de santé autorisés en psychiatrie, les établissements et services médico-sociaux, mais également la médecine de ville, etc. pourront, à titre d'exemples, être étudiés dans leur fonctionnement, leurs missions ou encore leurs impacts.

Par ailleurs, les difficultés d'accès et les errances diagnostiques pourront être analysées.

Ensuite, les conséquences des repérages et diagnostics sur l'accompagnement et la vie des personnes concernées et de leurs proches pourront fait l'objet d'investigation. Quels sont les bénéfices pour les personnes de la diffusion de diagnostics de plus en plus précoces ? Quels sont les

effets des diagnostics tardifs ? En particulier, les diagnostics tardifs des adolescents et adultes, leurs modalités, leurs impacts, pourront faire l'objet d'enquêtes.

Enfin, des éclairages sur les implications de la diffusion des repérages et diagnostics sur l'offre d'accompagnement et la formation des professionnels sont attendus.

AXE 2 : LES ACCOMPAGNEMENTS ET PARCOURS DES PERSONNES ATTEINTES DE TSA, AUTRES TND ET DE LEURS AIDANTS

L'accompagnement professionnel et/ou réalisé par les proches, des personnes atteintes de TSA et autres TND et de leurs aidants, font partie des axes prioritaires de cet appel à projets thématique.

Les établissements et services médico-sociaux et les dispositifs « inclusifs »

En écho avec l'appel à projets de recherche « Analyse des politiques de l'autonomie, de l'offre médico-sociale et des besoins des publics » (APAOB), il s'agit d'une part d'analyser les institutions et établissements d'accueil. Les travaux sur le travail des professionnels, la coordination entre professionnels dans et hors l'établissement, la qualité des accompagnements réalisés, leurs impacts, la promotion de la bientraitance et la lutte contre la maltraitance sont autant de thèmes qui pourront être explorés. Des travaux sur les Instituts médico-éducatifs (IME) et les Instituts thérapeutiques éducatifs et pédagogiques (ITEP), également sur les prises en charge institutionnelles des adultes, dont leur degré d'adaptation aux besoins des personnes concernées, restent à réaliser.

D'autre part, la poursuite de travaux sur les dispositifs « inclusifs » ou « domiciliaires » destinés aux personnes atteintes de TSA et autres TND est encouragée. Par exemple, il peut s'agir d'étudier les Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD) dit « précoces », de s'intéresser à l'accès décrit comme prioritaire en crèches des enfants atteints de TND, d'analyser les différents dispositifs de scolarisation de la maternelle aux études supérieures promettant la prise en compte des besoins spécifiques des élèves et étudiants atteints de TSA et autres TND, ou encore d'enquêter sur les dispositifs d'accès ou de maintien dans l'emploi des personnes atteintes de TSA ou autres TND.

Les proches, les pairs et les professionnels

Les enjeux de la pair-aidance et plus largement du soutien par les pairs demeurent de potentiels objets de recherche (enquêtes sur les Groupes d'entraide mutuelle (GEM) orientés vers des TND, les modalités et les impacts de la mobilisation de la pair-expertise, etc.).

Également, l'information et la formation des professionnels accompagnant des personnes atteintes de TSA et autres TND est un enjeu face à la diversité des profils et des dispositifs existants. Quel est le degré de sensibilisation, d'information et de formation des professionnels concernés, dans le champ de l'autonomie (MDPH, ESMS, acteurs spécifiques, etc.) mais également, le cas échéant, au-delà et en regard de l'ouverture souhaitée sur le droit commun (en milieu scolaire et de l'enseignement, dans le champ périscolaire, au sein du service public de l'emploi, des services de santé, des acteurs du logement, du secteur de la protection sociale et de l'aide sociale, etc.) ? Comment identifier et (in)former les professionnels concernés ? Quels sont leurs besoins et leurs attentes en termes de formation ? Existe-t-il des disparités entre les secteurs, des disparités territoriales, etc. dans les connaissances et les pratiques d'accompagnement des personnes atteintes de TSA et TND ?

En parallèle de l'accompagnement professionnel, ou par les pairs, la place des proches dans l'accompagnement (dont le *care management* au sens des tâches de coordination, de recherche d'informations, etc.) peut être analysée. Les pratiques d'aide, d'accompagnement et de formation des familles sont des objets d'étude assez classiquement identifiées qui demeurent pertinents.

Information, formation, accès aux droits et aux parcours des personnes concernées et de leurs aidants

Les projets de recherche pourront s'intéresser aux différents « guichets » de l'autonomie et dispositifs d'accès aux droits et aux parcours, en relation avec les personnes atteintes de TSA, autres TND et de leurs aidants.

Au-delà des enjeux de repérages et de diagnostic évoqués *supra*, les recherches pourront également s'intéresser plus particulièrement aux enjeux associés aux dispositifs et initiatives d'information et d'accès aux droits et aux parcours, les Maisons départementales pour les personnes handicapées (MDPH) mais aussi différentes plateformes, notamment numériques ou téléphoniques, accueils physiques, modèles hybrides à l'exemple de la [Maison de l'autisme](#) à Aubervilliers, etc., tels que mis à disposition des personnes concernées et de leurs aidants. Il peut s'agir notamment de considérer les modalités par lesquelles les personnes atteintes de TND et leurs aidants s'en emparent ou non. Comment les informations et la sensibilisation « viennent » aux personnes, aux familles, aux professionnels ? Quelles sont les informations qualifiées de « fiables » par les personnes concernées et leurs proches ? Comment s'articulent les différents « guichets » et « sources d'informations » (physiques, numériques, téléphoniques, etc.) ? Quelles évaluations des dispositifs, en regard de leurs objectifs (lutte contre l'isolement des familles, accès aux droits et aux parcours, etc.) ? En particulier, des enquêtes fines sur la guidance pour les parents ou l'écoute des familles pourront être menées.

Approches des parcours et des accompagnements par TND

Plus spécifiquement, des travaux pourraient s'attacher aux parcours et aux accompagnements des personnes en fonction des TND dont elles sont atteintes. Seraient notamment considérées avec intérêt des recherches sur les parcours des personnes atteintes de TDAH (diagnostic, modalité d'intervention intégrant le soutien aux familles, mise à disposition des traitements, etc.) ; les parcours des personnes atteintes de troubles « Dys » (penser les aménagements scolaires et lors des examens, spécialisation des AESH, prévenir l'épuisement parental, etc.) ; les parcours des personnes avec troubles du développement intellectuel et atteintes d'épilepsie sévère (analyser l'accompagnement scolaire, l'apprentissage de l'autonomie, etc.) ; les parcours des personnes TSA et atteintes d'épilepsie sévères (accompagnement en Instituts médico-éducatifs (IME), en Maisons d'accueil spécialisées (MAS) et Foyer d'accueil médicalisé (FAM), Groupes d'habilités sociales, prévention du suicide, etc.).

L'accompagnement des personnes atteintes d'un trouble du déficit de l'attention, avec ou sans hyperactivité (TDAH), et autres TND en prison

Plus spécifiquement, la littérature montre que la prévalence des troubles du déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDAH) est importante dans la population carcérale. Par rapport à la prévalence observable dans la population générale, la prévalence du TDAH est cinq fois plus élevée dans les populations carcérales jeunes (30,1 %) et dix fois plus élevée dans les populations carcérales adultes (26,2 %) (Young et al., 2015). Des recherches sur la prévention, l'accès au diagnostic, l'accompagnement réalisé dans et hors les murs, la question de la réinsertion, ainsi que sur les liens avec les addictions pourront être menées. Des explorations, sur ces mêmes enjeux, relatives à d'autres TND peuvent également être considérées.

Les innovations liées aux technologies destinées aux personnes TSA, TDI, TDAH ou Dys

La stratégie nationale 2023-2027 appelle au soutien des innovations liées aux « nouvelles technologies qui pourraient bénéficier aux personnes TSA, TDI, TDAH, Dys ». Il convient d'analyser les technologies qui ont déjà fait l'objet d'un développement, leurs marchés, la réception des promesses qu'elles entraînent et les usages réels par les personnes concernées, leurs proches ou les professionnels qui les accompagnent⁴.

⁴ L'avis du Conseil scientifique de la CNSA sur [l'innovation technologique au service de l'autonomie des personnes](#) peut être une ressource.

AXE 3 : LA CONNAISSANCE DE LA VIE QUOTIDIENNE ET DES TRAJECTOIRES DE VIE DES PERSONNES ATTEINTES DE TSA, AUTRES TND ET DE LEURS PROCHES

D'abord, les trajectoires de vie (associant les trajectoires d'accompagnement, résidentielles, scolaires, professionnelles, familiales, etc.) des personnes concernées pourront être analysées. Ensuite, il peut s'agir d'enquêter sur leur vie sociale (familiale, amicale, relations aux collègues, etc.), leur vie affective et sexuelle ou encore la parentalité. Par ailleurs, l'accès et les pratiques culturelles et sportives des personnes atteintes de TSA et TND peuvent encore faire l'objet d'études.

Corollairement, la vie quotidienne des proches justifie des investigations.

AXE 4 : LES POLITIQUES PUBLIQUES ET L'INCLUSION DES PERSONNES ATTEINTES DE TSA ET AUTRES TND

Dans ce dernier axe, il s'agit de signaler notamment l'ouverture de l'appel à projets de recherche thématique à des analyses des spécificités et des impacts des différentes politiques publiques, ainsi que des structures sociales en France, sur l'inclusion des personnes atteintes de TSA et autres TND, le cas échéant dans une perspective de comparaison internationale ou dans le temps.

Les projets de recherche proposés pourront s'attacher particulièrement aux enjeux de politiques publiques ainsi que d'articulation entre politiques publiques et entre types d'acteur.

Sont notamment attendues des recherches compréhensives et évaluatives sur les politiques publiques relatives aux personnes atteintes de TSA et autres TND : quels sont les objectifs assignés aux politiques publiques à leur endroit et quelle est l'efficacité des différents instruments disponibles pour les atteindre ? Quelles sont les justifications théoriques et les limites pratiques de ces interventions ? Comment mesurer les bénéfices et les coûts des politiques publiques relatives aux personnes atteintes de TSA et autres TND ? Les questions de recherche peuvent ainsi porter sur les politiques médico-sociale, politique sociale, politique sanitaire, politique éducative, politique de l'emploi, politique du logement, etc. ainsi que sur les enjeux de désinstitutionalisation.

Également, l'accompagnement des personnes atteintes de TSA et autres TND se situe à des intersections complexes entre politiques publiques (de même qu'entre la famille, l'État, le marché et le tiers secteur, selon la division des responsabilités organisée dans la société) qui invitent à être investiguées.

Les représentations sociales, identités, genres et discriminations des personnes atteintes de TSA et autres TND constituent également des enjeux de recherche. Il s'agit de comprendre comment les représentations, les catégorisations et les stéréotypes influencent la manière dont les personnes atteintes de TSA et TND sont considérées par leurs proches, les professionnels, les institutions, les politiques publiques et les services publics, dans l'éducation, la formation et l'emploi, par les acteurs du logement, dans les productions culturelles (par exemple, dans les séries, les films ou les livres) ou, plus globalement, par la société.

Dans une approche intersectionnelle, il s'agit également de comprendre les interactions entre les différents déterminants de la construction de l'identité et entre les différents facteurs potentiels de stratification sociale, de domination, de stigmatisation ou de discrimination (TSA ou TND, identité de genre, orientation sexuelle, origine, etc.). Enfin, des recherches sur la question des droits et de la participation des personnes atteintes de TSA et TND sont pertinentes.

c. Champs disciplinaires

Sont éligibles au financement *via* cet appel les projets en **sciences humaines et sociales**. Les travaux relevant d'autres disciplines pourront être financés dans le cadre de projets **interdisciplinaires** dont la ou les disciplines principales appartiennent **au champ disciplinaire cité ci-dessus**.

Cet appel à projet thématique est ouvert aux projets **qualitatifs, quantitatifs ou mixtes**.

L'interdisciplinarité

L'interdisciplinarité est appréciée mais n'est pas un critère d'éligibilité. Elle doit être réfléchie en cohérence avec les questionnements du projet de recherche. L'interdisciplinarité ne consiste pas en une simple juxtaposition de disciplines, mais invite à considérer l'apport de chacune des disciplines à la conduite du projet.

L'équipe du projet veillera, compte tenu des objectifs du projet, à associer de manière pertinente les disciplines requises et à motiver ses choix.

La pertinence d'un projet, qu'il soit interdisciplinaire ou monodisciplinaire, sera jugée en fonction des questionnements du projet de recherche.

d. Recherche participative

Dans le cadre de ce programme de soutien à la recherche, et conformément aux ambitions communes de la CNSA⁵ et de l'IReSP⁶, les projets de recherche participative sont encouragés sans **toutefois que le caractère participatif de la recherche ne constitue un critère d'éligibilité.**

Celle-ci repose sur un principe de **reconnaissance mutuelles des expertises propres** : les chercheurs académiques reconnaissant les savoirs d'expérience des parties prenantes, et les considérant dans la démarche de recherche ; les parties prenantes reconnaissant l'expertise scientifique des chercheurs académiques, et comprenant les exigences d'une démarche de recherche. Par cette reconnaissance mutuelle, les pratiques de recherche participative poursuivent l'avancée de la connaissance par la collaboration d'acteurs divers tout en garantissant la rigueur scientifique du projet et de ses résultats.

Aujourd'hui, la recherche participative comprend tout un ensemble de pratiques de recherche, associant à des degrés différents les parties prenantes au processus de recherche : recherche communautaire (*community-based research*), recherche collaborative, recherche interventionnelle/recherche-action, etc. La recherche participative ne peut donc être pensée comme une pratique de recherche unique et immuable, mais bien au contraire comme une démarche multiple, en construction, et pour laquelle l'appel à projets entend aider au développement.

Seront appréciés les projets permettant une **implication des parties prenantes à toutes les étapes de la recherche** (construction de la question de recherche, construction du protocole de recherche, recueil des données, analyse des données, valorisation et diffusion des résultats), et qui permettront, le cas échéant, le financement – et par là-même la valorisation – des parties prenantes pour leur travail de recherche.

Les équipes veilleront à bien expliciter dans leur projet, le rôle de chacun (chercheurs et parties prenantes), et les moyens mis en place pour garantir une réelle implication des parties prenantes (détail de l'organisation des temps d'échanges, les modes de communication, les temps d'implications de chacun des parties).

⁵ Avis du conseil scientifique de la CNSA du 31 janvier 2018 : « [Favoriser une culture et des pratiques de recherche participative dans le champ du handicap et de la perte d'autonomie](#) ».

⁶ [Convention constitutive modificative du GIS IReSP \(26 juin 2020\)](#), l'une des cinq missions de l'IReSP est de : « promouvoir l'association des parties prenantes aux démarches de recherche notamment dans une perspective de recherche participative ».

e. Critères d'exclusion

Ne sont pas éligibles dans le cadre de cet appel à projet thématique :

- les **essais cliniques** ;
- les **expérimentations des techniques médicales ou de réadaptation** ;
- les projets s'inscrivant exclusivement dans le champ **sanitaire** ;
- les **études non-académiques** (cabinets de conseil) ;
- les **innovations de terrain** visant à apporter des réponses nouvelles à des besoins sociaux émergents ou mal satisfaits relèvent d'une autre modalité de soutien par la CNSA (les appels à projets « Actions innovantes » de la CNSA⁷) ;
- les projets réalisés uniquement dans des **pays étrangers** sans comparaison avec la France ;
- les **projets qui ne relèvent pas des sciences humaines et sociales** (cf. [c](#)).

4. Processus de sélection des projets

a. Un processus de sélection en quatre étapes

Le processus de sélection comprend quatre étapes :

- **Étape 1** : la **recevabilité et l'éligibilité administrative** (cf. *Guide du candidat*, p. 5-7).
- **Étape 2** : l'**éligibilité scientifique** (cf. *Guide du candidat*, p. 7).
- **Étape 3** : l'**évaluation scientifique** des projets par le Comité scientifique d'évaluation (CSE) (cf. *Guide du candidat*, p. 7-8).
- **Étape 4** : l'**avis d'opportunité** de la CNSA (cf. ci-dessous).

b. L'avis en opportunité de la CNSA

À l'issue des évaluations par le CSE, la CNSA prend connaissance de la liste des projets recommandés au financement et de leur classement. En sa qualité de financeur, il lui revient de produire un avis en opportunité distinguant, parmi les projets recommandés au financement et classés, ceux retenus pour financement.

Plusieurs considérations sous-tendent les arbitrages réalisés, parmi les projets de recherche recommandés au financement, par l'avis en opportunité de la CNSA. En regard des montants au titre du soutien de la recherche dans le champ de l'autonomie dont elle dispose, les éléments d'appréciation et de décision qui guident la CNSA sont habituellement :

- **La recherche d'un équilibre** :
 - entre les projets de recherche prenant pour objet les **personnes âgées en perte d'autonomie** et ceux les **personnes en situation de handicap** ;
 - entre les projets de recherche prenant pour objet les **enfants** et ceux les **adultes** au sein des personnes en situation de handicap ;
 - entre les projets de recherche prenant pour objet les **personnes** concernées (en situation de handicap ou en perte d'autonomie liée à l'âge), ceux les **aidants** et ceux les **professionnels**.
- **La recherche d'une diversité et/ou d'une originalité** :
 - des **disciplines** ;
 - des **thèmes** ;
 - des **approches** ;
 - des **chercheurs**.

⁷ Pour en savoir plus sur les modalités de soutien à l'innovation sociale, consultez le [site internet de la CNSA](#).

Par ailleurs,

- **pourront ne pas être considérés comme prioritaires** : les projets de recherche soumis par des chercheuses ou chercheurs lauréats, dans le cadre du programme « Autonomie », d'un projet en cours à la date de l'avis en opportunité de la CNSA (novembre 2024) ;
- **pourront être considérés comme prioritaires** : les projets de recherche répondant à des besoins de connaissance identifiés par la CNSA comme essentiels à la bonne mise en œuvre des politiques de l'autonomie.

5. Modalités de soutien

Dans le cadre de cette session d'appel à projets, deux types de soutien à la recherche sont retenues : le **soutien au montage de projet (1.a)** et le **soutien à des projets de recherche (1.b)**.

a. Soutien au montage de projets

1 / Un projet d'amorçage⁸ : il vise à soutenir financièrement des chercheurs, associés ou non à des parties prenantes, ayant identifié une problématique de recherche, pour travailler collectivement à l'élaboration d'un projet de recherche finalisé. Ce projet de recherche vise ensuite à être soumis auprès des organismes de financement de la recherche (IReSP, ANR, etc.).

2 / Une aide à la mise en place d'un projet européen : elle vise à soutenir financièrement une équipe de recherche, associée ou non à des parties prenantes, dans sa démarche de soumission d'un projet à un appel à projets européen.

b. Soutien à des projets de recherche

Un projet de recherche visant à produire et développer de nouvelles connaissances scientifiques dans le champ de l'autonomie.

Les projets de recherche **exploitants des bases de données** sont des projets de recherche à part entière qui peuvent être soutenus dans le cadre de cet appel à projets. En voici quelques exemples :

- l'exploitation de **bases de données statistiques**, comme peut le développer le projet [SPARK](#) qui concerne la recherche et l'analyse génétique, le projet [IMI AIMS-2-Trials](#) explore le développement de l'autisme de la naissance à l'âge adulte, ou encore la base de donnée internationale, à caractère participatif dédié aux formes de déficience intellectuelle, d'autisme et d'épilepsie d'origine génétique [GENIDA](#).
- l'exploitation de **données épidémiologiques et cohortes** comme la cohorte dédiée à l'étude épidémiologique d'enfants avec des troubles envahissants du développement ([EpiTED](#)) – (DGOS, CHU Montpellier, ANR), la cohorte pour [l'étude longitudinale chez l'enfant avec autisme](#), la cohorte portant sur les problèmes de santé chroniques chez les adultes autistes avec déficience intellectuelle ([EFAAR](#)), la cohorte américaine dédiée aux femmes enceintes ayant déjà un enfant biologique atteint de troubles du spectre autistique ([MARBLES](#)), les cohortes [EpiPAGE 1 et 2](#) dédiées aux grands prématurés dont la seconde version est liée à la cohorte [Elfe](#) qui concerne les enfants, sont des sources de données importantes qu'il faudrait valoriser dans des projets. Les candidats sont invités à consulter les ressources sur les cohortes comme « [la démarche FAIR au sein des cohortes de santé publique](#) ».
- l'analyse de données issues **d'infrastructures de recherche (IR)** : « Les IR sont des installations, des ressources et des services qui sont utilisés par les chercheurs pour mener leurs travaux et favoriser l'innovation dans leurs propres domaines scientifiques »⁹. Pour plus d'informations les candidats sont invités à consulter la « [Stratégie nationale des infrastructures de recherche](#) » portée par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la

⁸ L'actuel « projet d'amorçage » correspond à l'ancien « contrat de définition ».

⁹ Consultez : « [les infrastructures de recherche](#) ».

Recherche et de l'Innovation ou encore le site du CNRS sur les « [Infrastructures de recherche](#) ».

- voir également, les cartographies des données de l'autonomie disponibles sous forme de catalogues réalisés par la [DREES](#) ou par le [Programme prioritaire de recherche \(PPR\) Autonomie](#).

Accès aux données

Les démarches d'accès aux données, généralement longues, doivent être prises en compte dans le calendrier de déploiement du projet soumis. Cet aspect fera l'objet d'une évaluation en termes de faisabilité du projet soumis.

c. Durée, subvention maximale accordée au projet et équipes

La durée et le montant maximum de la subvention accordée au projet dépendent de la modalité de soutien.

Modalité	Durée	Subvention
Soutien au montage de projet	18 mois maximum	15 000 – 50 000 €
Soutien à des projets de recherche	48 mois maximum	30 000 – 250 000 €

Le montant demandé de subvention et la durée du projet devront être dûment justifiés.

Dans le cadre de cet appel à projets, en plus de l'équipe du coordonnateur, 5 équipes partenaires maximum pourront demander un financement. L'équipe 1 doit correspondre à l'équipe du coordonnateur du Projet. Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le guide du candidat (section 6.).

6. Documentation et plateforme de soumission

a. Autres documents à consulter

Il est impératif de prendre connaissance de l'ensemble des éléments relatifs à l'appel à projets, et en particulier :

- du **dossier de candidature** et des éléments scientifiques demandés ;
- de l'**annexe budgétaire** et des éléments financiers demandés ;
- du **guide du candidat** détaillant les éléments suivants : la procédure de candidature ; le processus d'évaluation des projets ; les critères de recevabilité, d'éligibilité et d'évaluation des projets ; les règles relatives aux équipes, au coordonnateur scientifique et aux organismes d'appartenance ; la mise en place du conventionnement, le suivi de projets et les livrables attendus ; etc.

b. Plateforme de soumission

La soumission des candidatures se fera *via* la plateforme en ligne [Eva3](#). Cette procédure comprend :

- **l'identification du candidat** (nom, prénom et email) et le choix d'un mot de passe permettant ensuite l'accès à un espace personnel sécurisé sur Eva3 (les candidats disposant déjà d'un compte sur [Eva3](#) auront déjà accès à cet espace) ;
- la **partie administrative** à compléter en ligne ;
- le **dépôt** par téléchargement des documents demandés :
 - **Word** pour le dossier scientifique **avec signatures** ;
 - **Excel** pour l'annexe budgétaire **avec signatures**.